



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 55183

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les nécessaires précisions à la réponse que celui-ci a apporté à la question écrite n° 38970 déposée par le député et publiée au *Journal officiel* le 1er octobre 2013, ayant fait l'objet d'une réponse le 11 février 2014. Il tient à le remercier des éléments de réponse, mais souhaite savoir à quelle date l'effectif de 602 personnels de gendarmerie dans le département des Ardennes a été constaté. En effet, la question portait sur l'effectif au 1er janvier 2013. Cet effectif de 602 ne correspondant pas à l'effectif détaillé au 1er janvier 2013, il renouvelle sa question afin de connaître l'effectif à la date précitée.

## Texte de la réponse

Après une réduction de 6 700 postes entre 2007 et 2012, les effectifs de la gendarmerie sont à nouveau en augmentation. La gendarmerie nationale s'attache à préserver son maillage territorial et à maintenir ses effectifs à un niveau suffisant pour garantir sa capacité opérationnelle afin de répondre à la demande de sécurité croissante exprimée par nos concitoyens. C'est par un dialogue constant avec les échelons déconcentrés que la direction générale de la gendarmerie nationale privilégie une approche départementale et étudie, au cas par cas, les évolutions des effectifs afin de garantir une répartition équitable des flux entre les unités. Le département des Ardennes comptait, au 1er janvier 2013, 610 militaires de la gendarmerie. L'effectif des unités territoriales est de 460 personnels, auxquels il faut ajouter un escadron de gendarmerie mobile (112) et un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie à 38 personnels. Ces effectifs sont complétés par 233 réservistes de la gendarmerie qui sont employés dans le département pour assurer des missions de sécurité publique et de protection des populations.

GGD08	53
CGD CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	5
BR CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	6
PSIG CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	13
COB NOUZONVILLE	1
BP NOUZONVILLE	16
BP MONTHERME	8
COB RENWEZ	1
BP RENWEZ	9

BP RIMOGNE	6
COB FLIZE	1
BP FLIZE	7
BP POIX-TERRON	6
BP CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	9
SOUS-TOTAL CIE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	88
CGD REVIN 5	5
BR REVIN 6	6
PSIG VIREUX-WALLERAND	12
COB REVIN	1
BP REVIN	13
BP FUMAY	8
COB GIVET	1
BP GIVET	10
BP VIREUX-MOLHAIN	6
COB ROCROI	1
BP ROCROI	7
BP RUMIGNY	5
BP SIGNY-LE-PETIT	6
SOUS-TOTAL CIE REVIN	81
CGD VOUZIERES	5
COB VOUZIERES	1
BP VOUZIERES	8
BP ATTIGNY	6
BP MACHAULT	5
BP MONTHOIS	6
COB LE-CHESNE	1

BP LE-CHESNE	4
BP BUZANCY	6
BP GRANDPRÉ	6
SOUS-TOTAL CIE VOUZIERIS	48
CGB SEDAN	5
BR SEDAN	6
PSIG SEDAN	12
COB CARIGNAN	1
BP CARIGNAN	7
BP DOUZY	7
BP MARGUT	5
BP MOUZON	6
COB VRIGNE-AUX-BOIS	1
BP VRIGNE-AUX-BOIS	9
BP RAUCOURT-ET-FLABA	3
BP SEDAN	6
SOUS-TOTAL CIE SEDAN	71
CGD RETHEL	5
BR RETHEL	6
PSIG RETHEL	12
BTA RETHEL	16
COB ASFELD	1
EDSR08	3
BMO CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	13
BMO SEDAN	8
PA RETHEL	0
PMO RETHEL	16

BRI CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	3
SOUS-TOTAL EDSR 08	43
EGM 33/7 VOUZIERS	112
PSPG CHOOZ	38
BP ASFELD	7
BP CHATEAU-PORCIEN	6
BP JUNIVILLE	6
COB NOVION-PORCIEN	1
BP NOVION-PORCIEN	5
BP CHAUMONT-PORCIEN	6
BP SIGNY-L'ABBAYE	5
SOUS-TOTAL CIE RETHEL	76

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55183

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 mai 2014](#), page 3663

**Réponse publiée au JO le :** [11 novembre 2014](#), page 9522